Normes de prestation de pension-Loi

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est différé.

Le prochain vote portera sur la motion nº 18 présentée par le député de Beaches (M. Young). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est différé.

Les motions n^{os} 3 et 4 portent sur les employés à temps partiel et, par conséquent, seront regroupés aux fins du débat. Les résultats du vote sur la motion n^{o} 3 s'appliqueront à la motion n^{o} 4.

M. Neil Young (Beaches) propose:

Motion no 3

Qu'on modifie le projet de loi C-90, à l'article 14,

a) en retranchant la ligne 19, page 18, et en la remplaçant par ce qui suit:

«qu'il travaille à temps plein ou partiel pour un».

b) en retranchant les lignes 25 et 26, page 18, et en les remplaçant par ce qui suit:

«régime interentreprises, il compte trois mois d'emploi continu auprès de»

c) en retranchant les lignes 29 à 43, page 18, et en les remplaçant par ce qui

«ses, trois mois se sont écoulés depuis qu'il a été embauché pour la première fois par un des employeurs participants.»

Motion no 4

Qu'on modifie le projet de loi C-90, en supprimant l'article 15.

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est appelée à se prononcer sur les motions nos 3 et 4 inscrites au

nom du député de Beaches (M. Young). Plaît-il à la Chambre d'adopter les motions?

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(Les motions nos 3 et 4 sont rejetées.)

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions n° 5 et 6 seront débattues et votées séparément.

M. Neil Young (Beaches) propose:

Motion no 5

Qu'on modifie le projet de loi C-90, à l'article 17, en retranchant la ligne 41, page 21, et en la remplaçant par ce qui suit:

«qu'un participant qui y participe ou est employé de façon».

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion n° 5 inscrite au nom du député de Beaches (M. Young). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion n° 5 est rejetée.)

L'hon. Ray Hnatyshyn au nom du ministre d'État (Finances)) propose:

Motion nº 6

Qu'on modifie la version anglaise du projet de loi C-90, à l'article 17, en retranchant les lignes 4 et 5, page 23, et en les remplaçant par ce qui suit:

«plan, to deferred pension benefit, based on the mem-».

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion n° 6 inscrite au nom du ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Adoptée.

Des voix: Non.

(La motion n° 6 est adoptée).

Le président suppléant (M. Paproski): La motion n° 7 sera combinée aux motions n° 12 et 13.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury) propose:

Motion nº 7

—Qu'on modifie le projet de loi C-90, à l'article, en retranchant la ligne 29, page 23, et en la remplaçant par ce qui suit:

«18. (1) Sous réserve de l'article 25,».

Motion no 12

23 avril 1986—Qu'on modifie le projet de loi C-90, à l'article 25, en retranchant les lignes 3 à 40, page 30, les lignes 1 à 42, page 31 et les lignes 1 à 31, page 32, et en les remplaçant par ce qui suit: